

CRDG : lutte contre les plantes invasives - été 2015

Fort d'un subside exceptionnel dispensé par la Province du Brabant wallon, le Contrat de rivière Dyle-Gette a pu mener à bien une nouvelle campagne de lutte, courant 2015, contre le développement de la berce du Caucase et de la balsamine de l'Himalaya dans le bassin, et ce pour un budget total estimé à **55.000 euros**. Le CRDG s'est attaqué, pour la première fois cette année, à la gestion d'une autre espèce invasive : l'hydrocotyle fausse-renoncule.

Comme les années précédentes, l'action berces-balsamines a comporté 2 volets principaux :

- une approche *professionnelle* avec l'emploi d'une société extérieure qui s'est attelée à gérer ces plantes à l'échelle de 2 sous-masses d'eau (Thyle et affluents + Petite Gette et affluents) avec la collaboration active des associations et communes concernées sur la zone de travail. L'année 2015 constitue la 3^{ème} année de projet sur la masse d'eau de la Thyle et la 1^{ère} année sur la masse d'eau de la Petite Gette.
- Une approche plutôt axée sur la *gestion participative*, dite « chantiers satellites », et répartie en divers lieux du bassin et réalisée préférentiellement en collaboration avec les partenaires locaux du Contrat de rivière.

Pour la première fois, une action de lutte coordonnée contre le développement de l'hydrocotyle fausse-renoncule a eu lieu cette année dans le sous-bassin de la Marbaise sur Grez-Doiceau. Divers acteurs étaient impliqués dans cette action.

Comme les années précédentes, de nombreuses concertations ont eu lieu au cours des mois d'avril et mai (parfois jusque juillet voire août) pour préciser l'implication des différents acteurs dans cette campagne et définir un calendrier des actions.

1. Berces/balsa : masse d'eau de la Thyle

Ces chantiers d'arrachage à l'échelle d'une masse d'eau ont concerné le ruisseau de la Thyle et certains de ses affluents : le ruisseau de Gentissart, le Ri D'Hez et le ruisseau de Dreumont. Trois communes ont été concernées : Villers-la-Ville, Genappe et surtout Court-Saint-Etienne.

Au final, ce ne sont pas moins de **37 km** de cours d'eau qui ont été administrés sur les 34 km prévus initialement dans le cahier des charges (l'intégralité des CE prévus + un oubli : le ruisseau de l'Abreuron). Pour la première fois donc, l'ensemble du linéaire prévu dans le CSC a pu être géré. C'est particulièrement encourageant pour la suite, car cela signifie que les quantités de balsamines présentes sont en net recul, malgré toutefois certaines poches encore densément peuplées. Un cours d'eau avait été oublié les années précédentes, malgré une présence de balsamines. L'ensemble des plantes présentes sur le CE ont été retirées cette année et le foyer source de la contamination identifié et arraché en accord avec le propriétaire.

La durée de ce chantier est évaluée à **37 jours** effectifs, soit quelques **820 heures** passées sur le terrain par les ouvriers de la nature.

Les tronçons traités pour la balsamine :

Thyle : . Entre les étangs du golf de La Bruyère (Sart-Dame-Avelines) et la confluence avec le Ri d'Hez à Tangissart (15 km)

Gentissart : . Entre la rue de la gare à Marbisoux et la confluence avec la thyle dans le centre de Villers-la-Ville (8 km)

Dreumont : . Entre la rue de Dreumont et la confluence avec le Gentissart (1,2 km)

Ri d'Hez : . Entre le chemin de la vallée (Sart-Dame-Avelines) et la confluence avec la Thyle à Tangissart (9,2 km)

Abreuron : . Entre sa source à Mellery et la confluence avec le ruisseau de Gentissart à Tilly (1,8 km)

La Bruyère : . Entre sa source et la confluence avec la Thyle à Sart-Dame-Avelines (1 km)

Tous les sites à berce présents en bord de cours d'eau sur la masse d'eau de la Thyle ont été traités (certains sites très envahis ont fait localement l'objet d'actions par la DGO3 - Direction des cours d'eau non navigables, dans le cadre du Plan Berce).

De même, les sites à berces en bord de cours d'eau sur la masse d'eau de la Lasne ont également été gérés, pour la 6^{ème} année ; ainsi que certains spots en bordure de Nethen et Nodebais à Beauvechain.



2. Berces/balsa : masse d'eau de la Petite Gette

Ce chantier a porté principalement sur 2 cours d'eau : la Petite Gette sur Orp-Jauche et Hélécinie et le Henri-Fontaine sur Hannut et Orp-Jauche. Il était initialement prévu de travailler également sur le Piétrain/Gollard à Jodoigne, Orp-Jauche et Hélécinie, mais la lutte sur ce dernier cours d'eau n'a pu être entreprise faute de temps. Notons toutefois que le Piétrain depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Gollard en amont de la rue de Tirlemont à Noduwez avait déjà fait l'objet de gestions les années précédentes. En outre, un 2^{ème} passage a également été effectué sur la Bacquelaine, en complément du 1^{er} passage assuré par la Commune de Lincet.

Les BH ont donc été retirées sur **17,4 km** et **3** cours d'eau différents et la durée de ce chantier est évaluée à **12 jours** effectifs, soit quelques **224 heures** passées sur le terrain par les ouvriers de la nature.

Les tronçons traités pour la balsamine :

Petite Gette : Entre la confluence avec le Henri-Fontaine et la sortie du Domaine provincial de Héléciné (9,5 km)

Henri-Fontaine : Entre la N64 et la confluence avec la Petite Gette dans le centre de Orp-le-Grand (6,9 km)

Bacquelaine : Entre le RAVeL et la confluence avec la Petite Gette à Maret (1 km)

Dans le même temps, deux populations de berces du Caucase ont également été traitées le long du Henri-Fontaine à Hannut.

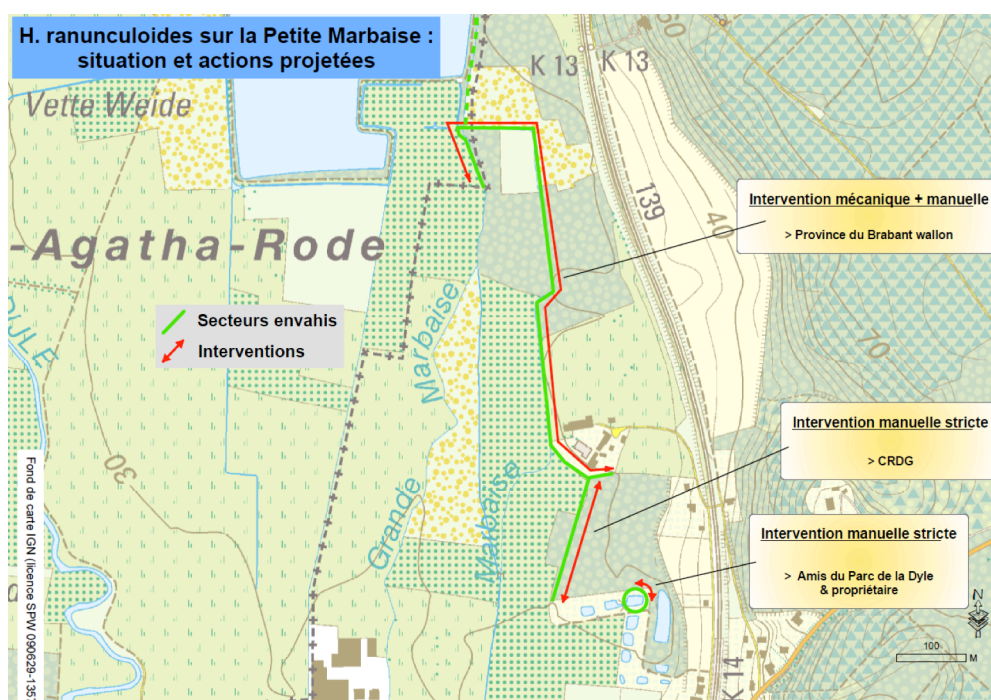
3. Lutte contre l'hydrocotyle fausse-renoncule

Ce chantier fait suite à une demande d'intervention de la part de nos partenaires flamands, en raison des risques importants de dissémination de cette espèce dans le site de haute valeur biologique du Grotebroeck, situé directement en rive gauche de la Grande Marbaise sur Sint-Agatha-Rode. Une intervention flamande le long dudit site a eu lieu en fin d'année 2014.

Divers partenaires étaient impliqués dans cette gestion : la Province du Brabant wallon, gestionnaire du cours d'eau, et le propriétaire de l'étang où était implantée la population source.

Compte tenu des responsabilités de chacun, de la catégorie des cours d'eau et canaux concernés par la présence de l'hydrocotyle et de leur accessibilité, il a été décidé de manière collégiale d'agir sur l'intégralité du linéaire mais en scindant l'opération en plusieurs lots (cf carte ci-dessous).

- Un premier lot (étang) pris en charge par le propriétaire, assisté de la cellule de coordination du CRDG et d'associations partenaires.
- Un deuxième lot (canal non classé) pris en charge par le CRDG.
- Un troisième lot (CE de classe 2) pris en charge par la Province du BW.



Le lot 1 a été réalisé le 15 et le 26 mai. La quasi-totalité de la surface du plan d'eau (365 m²) était alors envahie. L'action a été réalisée de manière bénévole et 7 personnes ont été nécessaires pour mener à bien ce chantier : le propriétaire, 5 personnes des Amis du Parc de la Dyle et 1 membre de la cellule de coordination du CRDG.

Le CRDG a fait appel à un prestataire extérieur pour mener à bien les travaux sur le lot 2. L'entreprise retenue fut la même que celle qui travaille habituellement sur les autres actions de lutte contre les plantes invasives. Le maître d'œuvre remercie d'ailleurs la Province du BW pour le prêt du modèle de cahier des charges spécifique au traitement de cette plante. La durée du chantier fut de **7 jours** effectifs, soit quelques **144 heures** passées sur le terrain par les ouvriers de la nature, ventilées en 5 passages sur site entre mai et octobre.

La cellule de coordination du CRDG a également participé à l'appui technique pour la bonne réalisation du lot 3.



Au final, l'efficacité de l'action a été particulièrement remarquable et ce dès la fin du premier passage. L'Argentine est également envahie ponctuellement par cette plante ; fort de cet exemple probant, des actions concertées pourraient y être menées dès 2016

4. Chantiers satellites

Ces chantiers ont concerné **17 communes** du bassin Dyle-Gette et ont été réalisés en collaboration avec des acteurs locaux (associations, ouvriers communaux ou autres bénévoles ...).

Au total, le linéaire traité pour les balsamines a été de **117 km**, soit **31 cours d'eau** concernés par ces actions (en outre, parfois plusieurs tronçons ont été traités sur le même cours d'eau). **24** partenaires du Contrat de rivière ont collaboré à la présente campagne en 2015, soit un peu moins de **50 %** du partenariat du Contrat de rivière. **2** partenaires extérieurs ont également participé à ces chantiers. Au final, pour mener à bien l'ensemble de ces chantiers, ce n'est pas moins de **201 collaborateurs** qui auront été directement mobilisés pour une durée cumulée de quelques **76 jours** de travail (1 demi-journée passée sur le terrain <> 1 journée dans ce calcul).

Ces chantiers ont pour objectif d'initier une dynamique locale et une prise de conscience sur la nécessité d'agir chez les partenaires du CRDG. Le nombre des chantiers satellites n'a cessé de croître ces dernières années, de même en 2015 (**6** en 2010, **13** en 2011, **23** en 2012, **24** en 2013, **29** en 2014 et **32** en 2015). Ils existent et fonctionnent grâce à l'implication généreuse de nombreux bénévoles, des partenaires associatifs et/ou des services communaux. Ces actions sont donc à poursuivre, voire à développer avec un autre public également (scolaire ou mouvements de jeunesse). Les résultats, plus que satisfaisants, ne sont toutefois pas comparables à ceux obtenus avec une entreprise professionnelle.





5. Plan Berce

La coordination locale du plan berce a également été effectuée. Cette année, c'est près de 80 % des sites connus qui ont été gérés, notamment par les partenaires du Contrat de rivière. **7 dossiers** de demande d'intervention du SPW ont notamment été rentrés auprès du service régional *ad hoc* pour les très grosses populations (importance ≥ 3). Des séances de gestion ont également été effectuées à la demande des partenaires.

Malheureusement, d'autres populations ont également été nouvellement recensées ... et gérées !

Au final, tout cumulé (hors hydrocotyle), c'est donc plus de **171 kilomètres** et **37 cours d'eau** différents qui ont été parcourus, tout ou partie, au cours de cet été et nettoyés des balsamines et berces présentes. Certains cours d'eau faisaient déjà l'objet d'actions locales depuis plusieurs années, pour d'autres il s'agissait de la première fois, pour d'autres encore, l'éradication est complète !

Des actions de lutte seront bien sûr reconduites l'année prochaine sur ces différents sites et/ou des réseaux de surveillance seront mis en place aux endroits où l'éradication est théoriquement complète (*i.e.* à partir de la 4^{ème} année de lutte). Bonne nouvelle, de nouveaux partenaires ont déjà manifesté leur intérêt pour mener des actions contre la balsamine de l'Himalaya en 2016 !